

dire,—et je puis parler ici formellement parce que j'ai été ministre des Pêcheries,—que le Gouvernement actuel n'a rien négligé et qu'il a fait tous les efforts possibles pour entamer des négociations avec nos amis de la république voisine en vue d'améliorer la situation autant que possible non seulement pour le bénéfice de l'industrie de la pêche au Canada, mais pour l'avantage mutuel des Etats-Unis et de notre pays.

L'hon. M. RALSTON: Vous n'obtiendrez pas ce résultat en frappant leurs produits de droits plus élevés.

L'hon. M. RHODES: J'ai écouté mon honorable ami silencieusement, courtoisement, sans l'interrompre une seule fois pendant son exposé de vingt minutes. Il devrait au moins avoir la courtoisie de me laisser terminer mes phrases sans m'interrompre. Mon honorable ami avance en âge, mais il manifeste toujours l'impétuosité de la jeunesse. Il semble incapable de se contenir plus d'une demi-minute. C'est un beau matin de printemps, et, s'il restait un peu en paix et se détendait, il verrait combien c'est excellent pour le système nerveux.

M. POULIOT: Le sourire de mon honorable ami est aussi plaisant qu'un matin du printemps.

L'hon. M. RHODES: J'ignore pourquoi mon honorable ami mentionne le tarif douanier à propos des Etats-Unis. S'il est un pays fameux par les droits élevés qu'il impose et par la pratique de fixer sa politique douanière sans s'occuper du reste du monde, c'est bien celui-là. Je ne m'en plains pas, c'est son droit, sa prérogative. Mais mon honorable ami ne doit pas chercher à faire croire que nous devons nous soumettre à toutes les fantaisies de nos voisins du sud. Mon honorable ami doit comprendre, et les Américains eux-mêmes seront les premiers à l'admettre, que notre tarif douanier est une question qui ne regarde que nous, et ils seront les derniers à s'offusquer, si nous apportons à un numéro de notre tarif une modification qui nous paraît dans notre intérêt.

A en croire mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth, nous aurions dû établir un droit d'accise de 3 p. 100 sur le poisson importé de Terre-Neuve. Si mes honorables amis d'Antigonish-Guysborough et de Queen-Lunenburg étaient ici, ils combattraient tous deux pareille proposition. La question de nos relations avec Terre-Neuve remonte à une longue période d'années. Il était bien compris que nous n'imposions jamais les importations de poisson de Terre-Neuve, lequel constitue après tout le seul article que ce pays puisse nous vendre. De plus, la balance du commerce entre le Canada et Terre-Neuve nous a toujours

été très favorable. L'importation en franchise du poisson de Terre-Neuve offre aussi un intérêt primordial pour l'industrie de la pêche néo-écossaise, pour la raison qu'une partie considérable de cette industrie repose sur l'appâtage du poisson de Terre-Neuve qu'on réexporte.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. RHODES: Monsieur le président, à la suspension de la séance, j'étais en train de parler de l'imposition du poisson de Terre-Neuve. J'ai indiqué que le sujet n'est pas neuf. On le discute depuis des dizaines et des dizaines d'années. Je ne connais pas de branche de l'industrie de la pêche qui se soit plus opposée et soit encore plus opposée, je pense, à l'établissement d'une pareille taxe ou d'un pareil droit, que les propriétaires, les administrateurs et les directeurs de la flotte de pêche de Lunenburg. A part la considération que l'importation du poisson salé de Terre-Neuve a été jusqu'ici une source de profits pour notre industrie de la pêche, l'un des plus forts arguments employés par les adversaires de la taxe ou du droit, c'est que si nous entravons l'importation du poisson de Terre-Neuve, nous nous attirerons de justes représailles, lesquelles consisteront pour une part dans l'interdiction de la vente de la boîte à nos pêcheurs des grands bancs. S'ils ne pouvaient se procurer leur boîte dans les ports de Terre-Neuve, ces pêcheurs seraient obligés de regagner périodiquement les ports des Provinces maritimes, d'où perte de temps et diminution de leurs profits. Sans vouloir affirmer que ces considérations constituent le dernier mot en l'affaire, j'y attache une telle importance qu'elles écartent, pour l'instant du moins, l'idée d'un tel droit. Désireux de ne pas retarder davantage le vote des crédits de mon collègue, le ministre intérimaire des Pêcheries (M. Duranleau), je me borne à ces quelques commentaires.

M. SMITH (Cumberland): Monsieur le président, à une étape aussi avancée de la session, je ne voudrais pour rien au monde retarder l'adoption des crédits du ministre...

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien!

M. SMITH (Cumberland): ...mais comme l'on a fait mardi soir et que l'on a répété aujourd'hui encore des remarques dérogoatoires sur la qualité du sel produit dans ma circonscription, je suis forcé de participer à la discussion et je dois offrir quelques commentaires, dans l'intérêt de la justice, de la vérité et de l'exactitude. L'industrie saline de Ma-